

Intervention de l'Administration des Finances dans les  
négociations entre Administrations Publiques et S.N.C.F.

(s) C.D. 17.10.39 24 VI

17 octobre 1939

9151

17 Octobre 1939

923

(5) Question VI. - Projet de traité avec l'Administration de la Guerre.

f. 24.

Intervention des Finances dans les négociations relatives aux traités à passer avec les Administrations pour la délivrance de cartes de circulation

M. BOUILLIEN - A la suite des observations qu'avait présentées M. GRIMBERT, le Ministre des Finances a fait savoir aux diverses Administrations qu'il désirait être tenu au courant des négociations qu'elles engageraient avec la S.N.C.F., pour que l'Administration des Finances puisse décider si les crédits nécessaires peuvent ou non être inscrits au Budget.

En réalité, le Ministre des Finances a voulu donner, en la matière, un coup de frein et il est dans ses intentions de n'accorder qu'en compte-goutte, en 1940, les crédits correspondants.

A ce propos, je me permets de signaler à la S.N.C.F. que j'estime que la position prise par elle et qui consiste à accepter la délivrance de cartes aux administrations, à condition qu'elles paient un prix plus ou moins réduit, est mauvaise.

M. LE PRÉSIDENT. - Pourquoi ?

M. BOUILLIEN. - Parce qu'en fait, vous rejetez sur l'Administration des Finances la responsabilité du refus de ces cartes.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous avons le droit de passer de tels contrats avec les Administrations Publiques en conformité de notre Cahier des Charges.

M. BOUILLIEN. - A condition que les facilités de circulation accordées correspondent uniquement aux besoins du Service.

M. GRIMBERT. - En l'espèce, ce n'est pas le cas.

M. LE PRÉSIDENT. - Sans doute, mais ce n'est pas à nous d'en

M. BOUTILLIER.— J'estime que mieux vaudrait faire payer, ces cartes au prix du tarif plein, car cela éviterait des demandes abusives de la part des diverses Administrations intéressées et nous accorderions les crédits nécessaires.

M. LE PRÉSIDENT.— Nous reprendrons la question. Mais n'oublions pas que nous faisons bénéficier de réductions nos gros clients et que cela est naturel.

M. BOUTILLIER.— Si j'ai soulevé cette question, c'est parce que certaines Administrations nous demandaient des crédits, en nous plaçant devant le fait accompli, après avoir passé un traité avec la S.b.C.P. C'est contre cette manière de faire que nous voulons réagir, car elle était de nature à entraîner de nombreux abus.

M. BRUHIER.— Dans l'état de choses antérieur, nous délivrions des cartes gratuites. C'est une amélioration certaine que de prévoir le paiement d'un certain prix, même réduit.